



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Article 1 – Intitulé et nature de l'action de formation

En exécution du présent contrat, UDANA SPORT s'engage à organiser l'action décrite dans l'article 2. Conformément aux dispositions de l'article R6353-1 du Code du Travail, il est précisé que l'action de formation professionnelle susvisée s'inscrit dans la typologie des actions de formation définie à l'article L.6313-1 du Code du Travail et plus précisément dans : la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

## Article 2 – Durée et modalités de déroulement de l'action

La formation est d'une durée de 28 heures, soit 4 jours (2 week-ends séparés généralement par deux semaines, pour mettre à profit les acquis et préparer la suite de la formation). Elle s'effectuera sur une période et un lieu définis dans le contrat de formation. Formateur : Virginie FERRIC, diplômée.

L'action de formation se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis au stagiaire. Le stagiaire reconnaît posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances requis tel que défini dans la fiche pédagogique qui lui a été remise. S'agissant d'une formation présentielle, il sera demandé au stagiaire de compléter et signer une attestation de présence et une feuille d'émargement.

Le programme détaillé de l'action de formation, ainsi que la fiche pédagogique figurent en annexe de la convention.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec le stagiaire par l'entité commanditaire de la formation :  
Mme Virginie Ferric 06 60 58 93 85

## Article 3 - Effectifs

La capacité d'accueil maximum de cette formation s'élève à 10 personnes. UDANA SPORT se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le nombre des stagiaires inscrits est inférieur à 4 personnes.

Cette décision vous sera notifiée au moins sept jours avant la date de début de formation, par mail ou par téléphone.

## Article 4 – Niveau de connaissances requis et objectifs

Au début de la formation, il sera remis à chaque stagiaire un manuel de formation et un Q.C.M d'entrée pour évaluer le niveau de départ et la progression du stagiaire.

En cours de formation, les éléments suivants seront enseignés : concevoir et proposer des séances de Pilates de qualité en prenant en compte les pathologies éventuelles de son public; connaître les principes fondamentaux de la méthode Pilates, savoir les transmettre à son public; savoir corriger les défauts de placement ou d'exécution des pratiquants; maîtriser personnellement le Pilates au niveau Matwork I. En fin de formation, il sera procédé au contrôle des acquis au moyen d'un Q.C.M et d'une mise en situation. Les résultats de l'évaluation seront portés sur l'attestation de formation envoyée à chaque stagiaire.

## Article 5 – Règlement intérieur

Le stagiaire bénéficiaire reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur.

## Article 6 – Prix de la formation

Le prix de l'action de formation est fixé à 815 € net de taxe. Le stagiaire bénéficiaire s'engage à procéder au règlement de cette somme selon les modalités de paiement suivantes : après un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, la stagiaire effectue un premier versement de 244.50 € correspondant à 30 % du prix convenu, le paiement du solde se fera à l'issue de la formation par chèque à l'ordre de UDANA SPORT remis au formateur au fur et à mesure de la réalisation des modules de formation. Une facture acquittée sera envoyée à l'issue de la formation.

## Article 7 – Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## Article 8 – Annulation ( par le donneur d'ordre ou demandeur.)

Toute demande d'annulation doit être faite par lettre recommandée avec AR. En cas d'annulation de tout ou partie de l'action de formation définie dans la convention ou le contrat plus de 30 jours avant la date prévue, le bénéficiaire s'engage à verser à UDANA SPORT une indemnité de dédit correspondant à 30 % du prix de la formation inexécutée du fait du dédit intervenu à l'initiative du bénéficiaire.

En cas d'annulation de tout ou partie de l'action de formation définie dans la convention ou le contrat moins de 30 jours avant la date prévue, le bénéficiaire s'engage à verser à UDANA SPORT une indemnité de dédit correspondant à 100 % du prix de la formation inexécutée du fait du dédit intervenu à l'initiative du bénéficiaire.

### Article 9 – Report d'inscription

**Report par UDANA SPORT :** La société UDANA SPORT se réserve le droit d'ajourner la formation si le nombre de personnes inscrites à la formation est inférieur à quatre, une semaine avant la formation.

**Report par le donneur d'ordre ou demandeur :** Les reports se font exclusivement par courrier. Les demandes de report par mail ou par téléphone ne sont pas prises en compte.

La date de la poste fait foi en ce qui concerne la date de demande. En cas de réinscription à la même formation à une date ultérieure, seuls les frais de réinscription de 150 euros seront exigés, en supplément du prix de la formation initialement prévue.

### Article 10 Force majeure

En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire pourra reprendre ou continuer sa formation dans une autre formation sans coûts supplémentaires ou bien rompre le contrat.

En cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat ou dans la convention.

Dans ce cas, le bénéficiaire devra informer par lettre recommandée avec AR UDANA SPORT dans les plus brefs délais dès la survenance de l'événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré comme rompu dès que UDANA SPORT aura dûment constaté et accepté le cas de force majeure.

### Article 11 – Clause de non-concurrence

Il est strictement interdit au bénéficiaire de former des stagiaires qui deviendraient eux-mêmes des professionnels du module enseigné, à titre indépendant ou sous forme de société, pour une période de trois ans.

### Article 12- Confidentialité

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées de manière loyale et licite, et ne servent uniquement qu'à la constitution du dossier du stagiaire et à des fins statistiques. Le consentement de la personne concernée est toujours demandé dans le cadre d'opérations éventuelles post contractuelles.

Pour la gestion des données personnelles, veuillez vous référer aux mentions légales disponibles sur le site <https://udana-sport.com> ou sur demande à [contact@udana-sport.com](mailto:contact@udana-sport.com)

### Article 13 – Juridiction compétente

En cas de contestation, le Tribunal de Grande Instance de Bourges sera seul compétent.